



Accident non signalé lors de l'achat d'un véhicule d'occasion

Par Demsay

bonjour.

J'ai pu découvrir 1 an après l'achat de ma voiture d'occasion chez rxxxxxxx que celle ci avait subi un choc a l'arriere droit en stationnement sur un parking. Je n'ai pas plus de details sur le sinistre etant donné que le propriétaire au moment des faits n'était pas présent au moment du choc. L'accident a nécessité le remplacement de la portiere arriere droit du vehicule ainsi que joints ,protection bas de porte, enjoliveurs montant de porte, peinture etc...

Or ,au moment de l'achat ,le vendeur ne nous a jamais parlé d'un quelconque sinistre sur le vehicule alors que les reparations avait etés faites dans sa propre concession. De plus sur le certificat de conformité du vehicule il est bien indiqué non accidenté.

un recours face à rxxxxxxx est il possible ? Et le cas échéant quelle indemnisation esperer obtenir ?
Merci de vos réponses

Conditions générales du forum: ne pas citer de noms de marques

Par chaber

bonjour

un petit sinistre tel que vous le décrivez n'a pas obligation de déclaration